

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture /AgriFARM-HMG

Financement : FIDA

Numéro d'identification : Appel d'offres International (AOI)

Dénomination du marché

Lot N°1 : Acquisition de 7500 rouleaux de grillage, 4070 de fils tendeurs et 4070 de fils d'attaches en faveur des bénéficiaires de la Haute Guinée.

Lot N°2: Acquisition de 7500 rouleaux de grillage, 4070 de fils tendeurs et 4070 de fils d'attaches en faveur des bénéficiaires de la Moyenne Guinée.

Date de réception des offres : 22 juillet 2026

Nombre d'offres reçues : six (06)

Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

N°Lot	Objet	Montant	Attributaire
LOT 1	Acquisition de 7500 rouleaux de grillages, 4070 de fils tendeurs et 4070 de fils d'attaches en faveur des bénéficiaires de la Haute Guinée	Cinq milliards deux cent quatre-vingt-dix millions huit cent quarante-neuf mille dix francs guinéens hors taxes (5 290 849 010 GNF/HT)	SOCOMIND SARL Adresse : Quartier Lambanyi, Commune de Lambanyi, Conakry, République de Guinée Tél. : (+224) 622 285 592 E-mail : socomind19@gmail.com ;
LOT 2	Acquisition de 7500 rouleaux de grillages, 4070 de fils tendeurs et 4070 de fils d'attaches en faveur des bénéficiaires de la Moyenne Guinée	Six milliards trente-deux millions francs guinéens hors taxes (6 032 000 000 GNF/HT)	SIGIL SARL Adresse : Quartier Matam, Commune de Matam, Conakry, République de Guinée Tél. : (+224) 611 33 33 84 E-mail : contact@sigilgn.com ;

X6



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : contact@agriculture.gov.gn

SIMANDOU
2040
LE JOUR DE L'AGRICULTURE

Guinée
www.guinee.gn

Sanction : de 6 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen



NB : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue, est invité à en faire la demande écrite à la PRMP/RPM du Ministère de l'Agriculture ou le Projet AgriFARM-HMG dans un délai de dix (10) jours à compter de sa date de publication.

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 80 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre le recours dans un premier temps le délai pour un recours préalable auprès de l'autorité contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du comité de règlement des différends de l'autorité de régulation des marchés publics, en vertu des articles 147,148,149 et 150 dudit Code.



Le Ministre de l'Agriculture


Félix LAMAH

Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 578
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : contact@agriculture.gov.gn

